

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE RENTE EN MILIEU RURAL : UNE ANALYSE EXPLORATOIRE DE L'ÉTATISABLE A PARTIR DE LA CONSTRUCTION DES PRIX BORD-CHAMPS A L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

**Baya Kouadio BOUAKI¹,
Anicet Elvis Aké AHOUE²**

¹ *Maître-Assistant CAMES, Enseignant-Chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES) de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), bouaki.bayakouadio@gmail.com*

² *Maître-Assistant CAMES, Enseignant-Chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES) de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), abouake83anicet@gmail.com*

Résumé

En dépit des dispositifs étatiques visant la stabilisation et la garantie des prix bord-champs des produits agricoles de rente, l'observation donne à voir une redéfinition des prix d'achats de certaines spéculations dans plusieurs régions et localités de la Côte d'Ivoire. Posant que cette situation est le résultat d'un agencement marchand particulier et à partir d'entretiens approfondis, le présent article tente de mettre en lumière la construction sociale des enjeux des différents acteurs à travers le concept d'agencement qualificateur. Il s'avère qu'une composition d'acteurs articulée à un ensemble de contraintes participe à une reconstruction des prix officiels des produits agricoles de rente. Par ailleurs, des positionnements d'acteurs dans le processus de commercialisation légitiment de multiples arrangements au cœur des transactions. Finalement, le texte tente de montrer comment le fonctionnement de l'économie agricole est révélateur de l'étatisation des milieux ruraux, en termes de logiques parfois contradictoires.

Mots clés : *Agencement marchand, économie agricole, redéfinition, produits agricoles, Côte d'Ivoire*

Summary

In spite of the State devices aiming at stabilizing and guaranteeing the farm gate prices of cash crops, the observation shows a redefinition of the purchase prices of certain speculations in several regions and localities of the Côte d'Ivoire. Assuming that this situation is the result of a particular market arrangement and based on in-depth interviews, this article attempts to shed light on the social construction of the stakes of the various actors through the concept of qualifying arrangement. It turns out that a composition of actors linked to a set of constraints contributes to a reconstruction of the official prices of cash crops. Moreover, the positions of actors in the marketing process legitimize multiple arrangements at the heart of transactions. Finally, the text attempts to show how the functioning of the agricultural economy is indicative of the nationalization of rural areas, in terms of sometimes contradictory logics.

Keywords: *Market layout, agricultural economy, redefinition, agricultural products, Ivory Coast*

Introduction

En Côte d'Ivoire, les spéculations agricoles de rente peuvent être rangées en deux catégories selon le niveau d'industrialisation de leur production. Sur cette base, les secteurs de l'hévéa, du palmier à huile, du coton, du coco, de la banane, de l'ananas, de la mangue, ... sont caractérisés en partie de plantations industrielles, c'est-à-dire des plantations détenues par des entreprises dûment constituées. Les autres secteurs de spéculations de rente se distinguant des premiers reposent essentiellement sur un groupe d'individus qu'il convient d'appeler « petits producteurs ». Il s'agit, entre autres, du cacao, du café, de la noix de cajou ou anacarde, ... Dans ce dernier ensemble de secteurs, une attention particulière est attachée au prix d'achat à garantir aux producteurs agricoles impliqués. Ainsi, en réponse à la fluctuation des prix, plusieurs réformes institutionnelles sont prises pour réguler le marché. Ce qui a valu la création des organes de régulation tels le Conseil du Coton et de l'Anacarde pour le coton et la noix de cajou, et le Conseil du Café-Cacao (CCC) pour le café et le cacao. L'État ivoirien a mis partiellement fin à la libéralisation avec la présence du Conseil du Café-Cacao (CCC), un organe qui vient succéder à la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA), connue sous le diminutif CAISTAB¹. Donc, depuis 2012, le Conseil du Café-Cacao (CCC) est chargé de la gestion du secteur cacaoyer et caféier, y compris de la stabilisation des prix.

L'implication de l'État s'avère donc remarquable avec ce dispositif de régulation du secteur Café-Cacao. En fonction du prix CAF, un ensemble de mesures sont régulièrement mises en œuvre pour un prix résiduel aux paysans-producteurs de ces deux spéculations. En plus, de la fixation officielle du prix garanti dit « prix bords-champs », c'est-à-dire la somme perçue au kilogramme par le producteur, un ensemble de mécanismes de prix et péréquation sont mis en place : prix d'entrée usine, prix d'entrée au port en vue de l'exportation et la péréquation elle-même. Par ailleurs, un dispositif de fiscalité et de parafiscalité est également mis en œuvre et respectivement orienté vers l'État et les organes chargés de l'animation des filières considérées. Aussi, le prélèvement d'un montant par kilogramme de produits est fait en vue de soutenir le prix garanti aux

¹ Rappelons que la CAISTAB, avant devenir le Conseil Café-Cacao, a connu un démembrement en Bourse de Café-Cacao (BCC), Fonds de développement des Activités des Producteurs de Café-Cacao (FDPCC), Autorité de régulation de la filière Café-Cacao (ARCC), et Fonds de régulation et de contrôle de la filière Café-Cacao (FRCC)

producteurs. Par ailleurs, les agents représentant le service des organes de régulation sont coptés dans les différentes localités pour s'assurer du respect des prix d'achat aux producteurs. L'État est resté très présent dans la filière café-cacao, l'un des instruments de fidélisation de sa clientèle politique (Akindès, 1997) et de la protection des agriculteurs contre les fluctuations de prix pendant la campagne principale de récolte (GIZ, 2018). L'État marquait son contrôle du secteur en fixant chaque année par décret présidentiel le prix d'achat aux producteurs. Cette politique agricole a permis à la Côte d'Ivoire d'occuper le rang de premier producteur mondial de cacao, de quatrième exportateur mondial de café, de deuxième producteur africain (Sadia Cherif, 2012).

Au regard de ce qui précède, on devrait s'attendre à ce que le prix minimum garanti soit appliqué aux producteurs de café et cacao de Côte d'Ivoire pendant les périodes de campagne. On aurait pu s'attendre à une vente de café et de cacao correspondant au prix minimum garanti. Aussi, la formation des prix d'achat minimum garanti aux producteurs ne devrait pas échapper au contrôle des organes de régulation.

A contrario, l'observation donne à voir que, dans la localité de Yapleu, la formation des prix tend à échapper au contrôle des organes de régulation pour ne plus pouvoir assurer un prix d'achat minimum garanti aux producteurs. A titre illustratif, pour la campagne 2021-2022, les producteurs de Yapleu ont vendu leurs productions à 600 FCFA le kilogramme de cacao en moyenne contre 825 FCFA/kg (prix minimum garanti). Tandis que pour le café, c'est 500 FCFA le kilogramme en moyenne contre 700 FCFA/kg, officiellement annoncé. Pourquoi les producteurs de café et de cacao de la localité de Yapleu vendent-ils leurs productions au rabais alors qu'ils sont bien informés du prix minimum qui leur est garanti ? Autrement dit, comment le contexte local opère des retraductions des dispositions gouvernementales en matière de prix d'achat de spéculations agricoles à Yapleu ? Ou encore, comment la formation des prix d'achat aux producteurs échappe-t-elle au contrôle des organes de régulation ?

La présente étude se veut d'expliquer comment les conditions locales de fixation de prix sont façonnées au regard des dispositions globales dans un contexte de garantie de prix minimum aux producteurs. Plus concrètement, il s'agit d'examiner les configurations d'acteurs, de pratiques, - en termes d'exploitation des limites structurelles d'une catégorie donnée, - au cœur de la vie sociale des producteurs considérés

dans un conditionnement qui leur est propre. Ce faisant, l'étude vise à dégager ce qui se joue constamment dans les relations entre les producteurs et les acheteurs locaux et qui parvient à un travestissement local des mécanismes du marché officiellement mis en place.

Répondre à toutes ces préoccupations amène à reconsidérer certains écrits scientifiques portant sur le phénomène. Ainsi, selon Testart (2001), « Dans l'échange marchand, l'acheteur ne veut que la marchandise qu'il demande, et le vendeur ne veut que la contrepartie de la marchandise qu'il offre. La réalisation de l'échange ne dépend en conséquence que des termes de l'échange. Et de rien d'autre ». L'échange marchand est, à cet effet, une interaction autour d'un objet mis en vente dont le coût est déterminé préalablement donc connu avant la transaction. Cette approche selon laquelle la fixation des prix est une redéfinition, traduit l'idée de Boussac et Guimberteau (2001). Pour ces derniers, lorsque la production est supérieure à la demande attendue sur le marché international, le prix interne peut subir des modifications. Au regard de ces explications, cet article appréhende la redéfinition des prix d'achat des produits agricoles comme une composition d'acteurs.

Pour mieux saisir les interactions des acteurs dans un contexte de composition de prix, l'étude s'appuie sur la théorie de l'agencement marchand de Michel Callon (2017). À partir de l'arsenal conceptuel proposé par cet auteur, ce texte entend mettre en lumière comment se forme à nouveau le prix d'achat des productions agricoles en présence du système de régulation des prix. Le choix de ce cadre théorique permet de déboucher sur trois axes sur lesquels repose l'analyse. Il s'agit premièrement de la légitimité des prix autour de la valeur d'échange reposant sur processus normatif dans un contexte social. A cela s'ajoutent les formes de relations que l'on caractérise de réseaux sociaux susceptibles de prendre part dans le processus de formation de prix des produits agricoles. Et enfin, cette fixation de prix inhérente aux réseaux ne souffre d'aucune ambiguïté grâce aux implications des acteurs (État, opérateurs et agriculteurs) dans le processus de négociation. L'hypothèse au cœur de cette réflexion s'appuie sur l'ensemble de moyens mis en œuvre par les acteurs sociaux pour garantir un prix relativement meilleur aux produits agricoles. Cela dit, la redéfinition des prix des produits agricoles s'explique par les agencements marchands.

1-Méthodologie

Sur le plan méthodologique, la collecte des données réalisée dans le village de Yapleu s'est appuyée sur des entretiens avec 2 responsables de ladite coopérative, 4 opérateurs et 8 agriculteurs, soit 14 interviewés. La collecte des données s'est effectuée en tenant compte de certaines spécifications statutaires et niveau de responsabilités. Ce qui a impliqué parmi les agriculteurs des autorités villageoises (le chef du village et le président des jeunes) considérés comme des leaders des groupements agricoles du village. Ce choix n'étant pas fortuit, car ces acteurs sont la plupart présents voire incontournables dans les négociations et processus de validation des prix des produits agricoles. Ainsi, ils ont participé à fournir des informations nécessaires à la compréhension du phénomène à l'étude. Par ailleurs, les discours des enquêtés relatifs à l'observation des prix issus du pouvoir institutionnel, à la redéfinition des prix et à la composition des acteurs ont servi de base à l'analyse de la redéfinition des prix des productions agricoles dans les relations marchandes. Les entretiens avec les agriculteurs se sont déroulés dans les plantations pour certains en pleine matinée du fait des occupations liées aux activités champêtres et à domiciles pour d'autres après leur descente des champs à partir de 18 heures pour une durée de 25 minutes au plus. L'indisponibilité des agriculteurs par moment a allongé les séjours d'enquêtes à Yapleu. Ainsi, il a été question de séjourner dans le village de Yapleu pendant trois semaines et demie. Ces entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un téléphone portable puis retranscrits.

Outre la technique d'entretien, l'étude a eu recours à la recherche documentaire. Cette dernière a été effectuée à l'aide d'une grille de lecture, laquelle a permis de faire l'état des lieux des écrits scientifiques sur le phénomène ; de choisir un cadre de référence théorique et de positionner l'étude.

2-Résultats

2-1-Le pouvoir institutionnel à l'encontre d'une redéfinition locale des prix

Régie par des normes et valeurs, le prix du café-cacao est une affaire du pouvoir institutionnel. Depuis 2012, le Conseil du Café-Cacao (CCC) est chargé de la gestion du secteur cacaoyer, y compris de la stabilisation des prix. Déjà pendant les mois de janvier à juin, et donc bien avant le début

d'une saison de récolte, sous la supervision du CCC, commence la campagne. Cela dit, le prix est communiqué en général en début de campagne et une seconde fois lors de la fin de la « grande traite » qui marque le début de la « petite traite ». De ce fait, le prix institutionnel est donné à chaque traite et non pour toute la campagne. Le Conseil du Café-Cacao qui est l'organe de veille se charge de communiquer le prix par kilogramme à travers ses différentes représentations dans chaque localité. Ainsi, les producteurs, les coopératives et les intermédiaires doivent accepter ce que le Conseil du Café-Cacao leur annonce. Cette acceptation s'inscrit dans un processus de respect aux institutions étatiques en ce sens que le CCC constitue pour la population concernée une instance garant de la filière café-cacao dont l'exercice relève du pouvoir de l'État.

Une fois le prix communiqué et accepté, les services de veille dans la localité sont censés mettre en œuvre les exigences liées au prix d'achat des produits agricoles. Ainsi, après imprégnation, les acheteurs se voient être incapables d'appliquer le prix tel que communiqué par le CCC. Ce qui conduit à la mise en place des formes de négociation pour une redéfinition des prix tout en tenant compte de celui fixé lors de la campagne. Cela dit, la redéfinition des prix découle d'une négociation avec la participation des producteurs, autorités villageoises et coopératives. Reposant alors sur la collaboration de tous les acteurs, ces formes de négociation prennent en compte les critères jugés essentiels et valables d'argumentaires.

2-2- La formation des réseaux sociaux dans le processus de redéfinition des prix des produits agricoles.

L'on décrit ici la mise en place des réseaux d'acteurs en l'occurrence les sociétés, compagnies d'exportation et acteurs entendus comme unité dominante dans la redéfinition.

En effet, les acheteurs (coopératives) intervenant dans le processus de redéfinition des prix du café et du cacao à Yapleu œuvre pour le compte des sociétés d'exportation et de financement. Les acheteurs à Yapleu sont ainsi mandatés par ces structures d'exportation et de financement pour accomplir une tâche qui leur incombe en partie. A cet effet, ces derniers affirment que : « *Les grands patrons sont à Abidjan, ils sont les patrons des acheteurs, ce sont eux qui les donnent de l'argent pour venir payer ici, maintenant les sociétés là il y en a beaucoup hein on a par exemple SACO, OLAM, FAIRTRADE* ». Les acheteurs servent alors d'intermédiaire entre les

grandes sociétés et les agriculteurs pour la mise en place des prix d'achat des produits agricoles.

Au nombre de ces acheteurs, figurent les acheteurs qu'on nomme indépendants. Ces derniers travaillent à leur propre compte. Ils ne sont nullement à négliger. Ces acheteurs passent de porte à porte pour convaincre les agriculteurs de leur vendre les produits grâce à la disponibilité financière. Par ailleurs, ils réussissent à convaincre les agriculteurs du fait qu'ils ne mettent pas l'accent sur la qualité des produits avant de les acheter. Bon nombre d'agriculteurs vont vers ces acheteurs travaillant sur fonds propres. C'est donc une nécessité pour ces acheteurs de négocier le prix en deçà de celui fixé par les organes de régulation, car c'est par ce procédé qu'ils peuvent eux-mêmes faire du bénéfice. Ceci est mis en évidence par ce verbatim : « *Le petit travail que je fais là il n'y a rien dedans. Il faut donc travailler pour gagner sa vie, si nous en tant qu'acheteurs, on a décidé de ne pas travailler pour quelqu'un, on est obligé de donner notre propre prix pour pouvoir s'en sortir... Si quelqu'un vient avec son café ou bien son cacao tu dis ah moi je vais prendre à tel prix, si on tombe d'accord sur la négociation, on prend parce que souvent les coopératives aussi font comme nous même* ». L'enquête soutient la négociation du prix car la réalité se trouve sur le terrain de production qu'il ne faut pas occulter.

Ainsi, il est nécessaire de mentionner l'influence des réseaux dans le processus de redéfinition de prix pour des raisons que ces acteurs donnent.

2-3- Une redéfinition de prix à l'aune des reconfigurations des rapports sociaux

Le prix du café-cacao dont la charge relève du pouvoir des autorités, se trouve par moment réédité par les acteurs procédant aux échanges. De fait, la définition des prix des produits agricoles n'est pas le seul fait du pouvoir institutionnel, mais plutôt encadré dans un processus relationnel au cours duquel les acteurs impliqués dans le circuit de commercialisation affichent leurs positions. C'est donc le processus par lequel les acteurs traduisent leurs positions tout en faisant entrer dans les débats, des éléments qui participent à la construction des faits, consolidant la formalisation du prix local. Dès lors, il conduit à une adaptation conjointe de l'objet de producteurs et acheteurs.

Bien que le prix institutionnel communiqué dénote un pouvoir de coercition dans son ensemble, les exigences des réalités sociales que

révèle la localité de Yapleu ne doivent être ni négligées, ni occultées, ni écartées. En effet, la localité de Yapleu révèle plusieurs facteurs soutenant la prise de positions des acteurs dans la formulation de nouveaux prix. Les acheteurs octroient souvent des financements à l'avance comme mesures de soutien aux agriculteurs ou producteurs. Il s'agit notamment des contrôles de qualité, du transport, du stockage, des subventions aux plants, des engrais, des pesticides. Ce financement est destiné aux dépenses liées aux produits agricoles. Toutefois, les besoins agricoles ne sont pas le seul fait pour lequel les producteurs sollicitent des financements.

En plus des besoins agricoles nécessitant des financements auprès des acheteurs, les producteurs sollicitent aussi auprès de ces derniers des financements pour assurer les besoins familiaux (santé, scolarité, etc.). Les catégories d'acheteurs (coopératives, opérateurs) constituent donc une garantie ou assurance de prêt pour les producteurs en vue d'accomplir des devoirs d'ordre familial et agricole. Cet accompagnement est considéré comme un prêt que les producteurs ont contracté auprès des acheteurs (coopératives, opérateurs). Ce qui inscrit acheteurs et producteurs dans un autre type de relations. Désormais, acheteur devient créancier et débiteur pour le producteur. Ces nouveaux statuts conférés à ces deux catégories les inscrivent dans des relations de redevabilité. A cet effet, des clauses d'achat s'établissent entre acheteurs et responsables de coopérative pour une meilleure redéfinition de prix local. A propos, Monsieur PC affirme que : *« ici par rapport aux problèmes de route, de chargement et puis la sortie des produits des champs, un autre prix s'impose à nous. Le prix ne peut pas être même chose chez tout le monde, c'est la loi aussi tu vois non ? Affaire de la loi là même est ce qu'on peut parler encore ? toi-même, tu as vu tout de suite ça fait deux personnes qui veulent de l'argent pour payer des machettes, est-ce que la loi du gouvernement voit ça ... »*

Ainsi, les mesures d'accompagnement amènent les acheteurs (coopératives, intermédiaires ou opérateurs) à contraindre les producteurs à s'inscrire dans le processus de validation de nouveaux prix. Ce consensus autour du nouveau prix n'est forcément pas partagé par les producteurs, mais accepté pour éviter que leurs produits ne soient pas achetés voire abandonnés. Les producteurs consentent alors les nouveaux prix en s'inscrivant dans une logique de résignation, acceptant de se laisser dominer par consentement pour parler comme Gramsci (1974).

Tandis que pour les acheteurs, il ne s'agit pas de contraindre les producteurs à vendre leurs produits en deçà du minimum, mais de pouvoir s'inscrire dans une relation de gagnant-gagnant en évitant qu'aucune des catégories ne sorte perdante. Le prix communiqué lors des campagnes ne reflète pas la réalité observée. Car, les réalités du terrain telles que les moyens d'évacuation des produits agricoles depuis leurs lieux de production jusque dans le village semblent pénibles. Ces produits parviennent dans les villages grâce au concours des acheteurs, lesquels mettent à la disposition des agriculteurs les engins (camions, motos en forme de tricycle). Au regards de toutes ces actions, une sorte de compromis est faite pour permettre à chacun d'être satisfait, d'où la redéfinition des prix. Ce qui amène un acheteur de la coopérative à dire ceci : « *Il faut être sur le terrain pour voir ce qui se passe et de pouvoir se donner les moyens de faire ce qui est nécessaire voire impérieux que d'appliquer de façon aveugle les consignes données par les autorités* ». Cette redéfinition de prix remet en cause le Conseil du Café-Cacao chargé de mettre en œuvre le respect des prix d'achat minimum aux producteurs. Celle-ci n'est rien d'autre que le résultat des productions instable du prix d'achat à l'échelle nationale. Si l'organe de régulation se donne les moyens de communiquer différents prix lors des campagnes, ceci montre que le prix des produits est manipulable selon les contextes. Cela dit, l'on soutient que le prix d'achat des produits change en fonction des contextes et des acteurs en présence.

3-Discussion

La formation des prix est aujourd'hui considérée comme un objet de recherche à part entière de la sociologie. Celle-ci s'est ainsi emparée de la formation des prix pour procéder à l'identification des rapports sociaux dans lesquels tout phénomène économique est « encastré » (Granovetter et Swedberg, 1992), et pour « expliquer les faits socio-économiques mieux que ne le fait la théorie économique » (Steiner, 1999). Ce qui a suscité un intérêt particulier dans le cadre de cette étude portant sur la commercialisation du café-cacao dans la localité de Yapeu. Dans cette étude, il n'est pas question d'étudier le marché des prix à forme unique et déterminé à priori, mais plutôt le construire socialement. C'est le cas de Yuna Chiffolleau et Catherine Laporte sur la formation des prix sur les marchés des vins de Bourgogne (Chiffolleau et Laporte, 2004). Cherchant à comprendre comment les producteurs de vins font pour établir leur tarif, elles appréhendent ce processus comme le résultat d'une décision de l'offreur influencée par son encastrement dans un ensemble de

relations sociales. L'étude montre aussi que la nature de cet encastrement relationnel diffère d'un offreur à l'autre selon les « variables économiques » système commercial et portefeuille d'appellations qui caractérisent leur activité.

Bien que plusieurs travaux montrent la diversité des formes d'organisation des marchés et la pluralité des processus à l'œuvre dans la formation des prix, ils laissent encore de côté une opération primordiale de ce processus : le calcul (Barrey, 2006). L'auteur propose alors de poursuivre l'effort engagé par la nouvelle sociologie économique pour comprendre les processus à l'origine de la formation des prix, tout en s'intéressant plus directement aux activités de calcul toujours présentes dans ces processus. Dire ceci ne signifie nullement que la centralité du calcul dans la fixation des prix tiendrait, comme dans les hypothèses de l'économie standard, aux dispositions calculatrices des agents économiques. Il s'agit plutôt de considérer le calcul comme une activité de travail à part entière et de s'interroger sur la nature de ces activités, sur les acteurs, les compétences et les outils engagés dans celles-ci. L'étude sur la redéfinition des prix des produits agricoles à Yapleu n'a non plus occulté l'analyse de calcul. En effet, producteurs et acheteurs procèdent à des raisonnements que l'on pouvait qualifier de calculs. Ce qui se rapporte à un jugement interne que le vendeur ou l'acheteur fait par rapport aux produits de vente. Il est donc question de déterminer la valeur monétaire qui peut correspondre à la valeur attachée aux produits agricoles (la contrepartie). Cela dit, l'agencement calculateur caractérisé par les cadres normatifs de fixation des prix des produits de rente en milieu rural ivoirien, traduit les décrets comme les ordonnances du conseil café cacao ; comme norme première de fixation des prix des produits de rente. Cette forme de fixation constitue le point de départ de la commercialisation du café et du cacao, une référence à laquelle les autres s'agrippent pour redéfinir les prix. Ainsi, la population de Yapleu trouve valable l'établissement des normes locales au regard de celles promulguées par le gouvernement en vue d'une meilleure structuration de la commercialisation des produits. Ce principe normatif relève de l'ordre du pouvoir en tant que détenteurs de capitaux. Soutenue par Reynaud D. et Richebé N. (2007), la référence aux normes constitue des dispositions cognitives collectives pour les acteurs opérant dans le même champ.

Qu'il s'agisse des normes promulguées par le Conseil Café et Cacao ou celles construites par les acteurs locaux (producteurs, coopératives,

intermédiaires), toutes deux ont pour finalité de favoriser les échanges en vue de l'évacuation des marchandises.

A Yapleu, le processus de formation des prix a consisté à phagocyter les valeurs institutionnelles au profit des valeurs localement conçues, lesquelles sont jugées pratiques et reflétant aux réalités sociales. Les producteurs pour qui, il n'y a aucun moyen de vérification d'informations, acceptent et valident ces normes qui désormais doivent encadrer les rapports sociaux de l'échange marchand. Cette absence de relation directe avec l'institution de veille des prix d'achat crée une sorte d'incapacité d'accès aux informations chez les producteurs conduisant à se résigner et accepter de se laisser dominer. C'est ce que Gramsci appelle plutôt domination par consentement. Selon Gramsci (1974), la fabrique du consentement se fait à travers les concessions que les dominants font aux dominés tout en s'assurant que cela ne touche pas à l'essentiel. Ces normes tacites régulant les échanges à Yapleu donnent aux acteurs ruraux de les accepter comme un bien commun ayant de la valeur pour toute la communauté, de ce fait, chaque acteur se doit d'accorder une valeur à cette norme en laissant pour inconnu les normes institutions (Beauchemin, 2004). Il y a donc convention tacite faite par rapport aux normes locaux du fait qu'elles sont intériorisées et partagées par la communauté rurale de Yapleu. Au regard des positions prises par rapport aux normes, il est commode de penser que ces nouvelles normes constituent une sorte de consensus pour les acteurs. Cette façon dont procèdent les acteurs, n'occulte nullement les formes de négociation. La localité de Yapleu devient dans ce cas de figure un champ de négociation de compromis entre producteurs et acheteurs en vue de définir un prix commun. Ainsi, Sadia (2012) positionne la négociation de compromis comme moyen de sortie de crise pour réconcilier des acteurs dotés de visions du monde différentes. À partir de la chute drastique des cours mondiaux de l'huile de palme brute de novembre 1999, les tensions persistantes entre planteurs regroupés en coopératives et les sociétés agro-industrielles privées sur la détermination du prix de régimes aux planteurs aboutissent à des grèves générales des planteurs et l'occupation de l'espace public par ces derniers. Dès lors, le prix d'achat au planteur résulte de plusieurs séances de négociations houleuses entre planteurs et agro-industriels sous l'arbitrage de l'État et met au jour plusieurs sources et objets de tensions. Ces tensions sont essentiellement liées au manque de confiance entre les acteurs. En conséquence, le secteur élaïcicole

ivoirien est entré dans un cycle de tensions dont la régulation est déterminée par la négociation ; négocier pour coopérer.

Par ailleurs, la quête de nouveaux prix des produits agricoles a conduit à une reconfiguration des rapports sociaux statutaires. En effet, souvent financés, les producteurs contractent des prêts auprès des coopératives et intermédiaires pour divers besoins (agricoles et familiaux) dans l'espoir de pouvoir rembourser à la campagne prochaine. Ce qui les met dans une position de redevabilité vis-à-vis des acheteurs. Se fondant sur ce fait, désormais les négociations se font entre créanciers (acheteurs) et débiteurs (producteurs) emmenant ainsi les acheteurs à se positionner comme dominant dans la redéfinition des prix.

Conclusion

L'étude portant sur la commercialisation des produits agricoles en milieu ivoirien a permis de comprendre qu'en contexte de réformes institutionnelles garantissant une stabilité des prix des produits agricoles de rente, une redéfinition des prix d'achats peut s'imposer. Ce fut le cas dans la localité de Yapeu où les agriculteurs ont été confrontés à des prix d'achat en deçà de ce qui a été promulgué par les organes de contrôle. Ceci a permis de mettre en lumière un ensemble de contraintes ayant participé à la reconstruction des prix officiels des produits agricoles de rente. Ainsi, des positionnements d'acteurs dans le processus de commercialisation a légitimé de multiples arrangements. Finalement, il s'est avéré que le fonctionnement de l'économie agricole est révélateur de l'étatisation des milieux ruraux, en termes de logiques parfois contradictoires. Pour parvenir ces résultats, des interviews ont été réalisées auprès des acheteurs (responsables coopératives, opérateurs), des agriculteurs et autorités villageoises (notabilité et président des jeunes) dans l'optique de mettre en relation les agencements marchands et la construction des prix des produits de rente dans le village de Yapeu.

Références bibliographiques

Akindès Francis (1997), « Les contradictions des politiques d'aménagement des forêts classées en Côte d'Ivoire » in Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, pp. 293-310.

Barrey Sandrine (2006), "Formation et calcul des prix : le travail de tarification dans la grande distribution", *Sociologie du travail*, Vol. 48 - n°2, pp 142-158.

Chiffolleau Yuna et Laporte Catherine (2004), La formation des prix : le marché des vins de Bourgogne, *Revue française de sociologie* 45 (4), 653–680. DOI : [10.2307/3323062](https://doi.org/10.2307/3323062)

GIZ (2016), Prix dans la chaîne de valeur du cacao – causes et effets

Gramsci Antonio (1974), La situation italienne et la tâche du PC d'I », in *Macciocchi M. A., Pour Gramsci*, Seuil.

Granovetter, Mark et Swedberg Richard (1992), *The Sociology of Economic Life*. Westview Press, Boulder.

Beauchemin Jacques (2004), « Le bien commun : une intention éthique entre la loi du marché et l'individualisme », *Éthique publique*, vol. 6, n°1

Michel Callon (2017), L'emprise des marchés : comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer, La Découverte, Paris

Reynaud Jean-Daniel et Richebé Nathalie (2011), valeurs, action collection et projet d'entreprise, vol.4, n° 304 | pages 65 à 72 DOI [10.3917/hume.304.0065](https://doi.org/10.3917/hume.304.0065)

Steiner Philippe (1999), La sociologie économique, *La Découverte*, Paris

Sadia Cherif (2012), "Crise dans le secteur élaicole ivoirien.", *EspacesTemps.net*